

Dessin paru dans TEMPS NOUVEAUX.

J'attends de vous tous que vous soyez des penseurs indépendants, à l'esprit critique et novateur, et que vous fassiez exactement ce que je vous dirai de faire

Sommai	ire	<b>30</b> ène
PAGE 2	AU SUJET DE LA "POLITIQUE REGIONALE DU CNRS: UNE DECLARATION BU BUREAU NATIONAL.	PO ème PONGRÈ VTRS.C
PAGE 3	SALAIRES : 2 POIDS, 2 MESURES AU CNRS.	38 20
PAGE 4	UNE DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE : A PROPOS DE L'USCA.	EMBR
PAGES 5-6	UN TRACT : ACCORD" FONCTION PUBLIQUE Un dispositif qui fait éclater la grille et qui remet en cause les garanties collectives.	
PAGES 7-8-9	REFORME DE LA GRILLE : DES ELEMENTS POUR MIEUX DEBATTRE.	
PAGES 10-11	CATEGORIE C : NOTRE DÛ UN TRACT FERC-SNTRS-CGT.	
PAGES 12-13	ECHO DES SECTIONS SECTIONS : CURIE - AD PARIS B.	
	POUR L'EMPLOI, POUR LE PROGRES EN FRANCE ET DANS LE MONDE, EXIGEONS L'ANNULATION DE LA DETTE. POUR CELA SIGNONS MASSIVEMENT L'APPEL DE LA BASTILLE.	

# SNTRS-CGT

#### AU SUJET DE LA

## "POLITIQUE REGIONALE DU CNRS"

Le SNTRS-CGT a pris connaissance d'un document de travail de la Direction de la Stratégie et des Programmes (DSP) du CNRS intitulé "Schéma Stratégique du CNRS. La Politique Régionale".

Le SNTRS-CGT s'oppose à toute l'orientation qui est exposée dans ce document.

Ce document se réfère explicitement au rapport de Gaudemar, lequel aurait prétenduement "donné lieu à de larges consultations". Il n'en a rien été. La Direction du CNRS refuse de négocier quoi que ce soit et pratique la technique du fait accompli.

Ce rapport propose de redéployer les moyens du CNRS pour les adapter à la carte de l'espace européen. Aucun argument scientifique n'est avancé, le souci de l'équilibre entre les différentes régions est clairement abandonné. C'est désormais l'"Europe" qui sert de justificatif au développement d'un axe Londres-Milan, peut-être d'une sous-branche Madrid-Milan. Le reste voué à la désertification !

De quelle Europe s'agit-il?

Il s'agit explicitement de modifier le CNRS pour l'adapter à "la crise économique et à l'ajustement structurel qui en découle, à la déconcentration, l'internationalisation" (citation du document).

Ce schéma stratégique s'inscrit dans une politique de régression : "La croissance du CNRS n'est plus quantitative" !

Bref tout ce document converge vers une orientation, qui se met en pratique :

- l'assujettissement aux besoins des "partenaires sociaux", c'est-à-dire le patronat local d'une part, et accélérer les transferts de chercheurs vers les universités d'autre part, par les moyens suivants
- Un redéploiement par suppressions d'équipes en région parisienne,
- Le transfert, sans aucune justification scientifique, d'équipes et de chercheurs en Province. (50 chercheurs par an vers la province).

Il faut insister sur le fait que cette politique s'applique déjà puisque dans plusieurs disciplines des unités de la Région Parisienne, classées excellentes, n'ont pas été renouvelées pour "stopper la logique d'accumulation en Ile de France". Des exemples existent dans différentes disciplines.

Le SNTRS-CGT reste partisan du rééquilibrage de toutes les régions, ce qui n'est envisageable que dans un contexte de croissance : il est catastrophique pour la recherche de transférer autoritairement des unités de la Région Parisienne vers la Province.

On doit créer de nouvelles unités, des postes de chercheurs et d'ITA en Province.

Le SNTRS-CGT s'opposera à tout déplacement autoritaire d'équipe et de personnel chercheurs et ITA.

Le SNTRS exige le retrait de ce document et en combattra toutes tentatives d'application.

Le SNTRS exige que les classements soient faits sur critères exclusivement scientifiques et sans balises bureaucratiques par les sections du Comité National. Le SNTRS exige le respect de ces classements.

En tout état de cause le SNTRS-CGT refusera de participer à la mise en place des mesures contenues dans ce rapport.

Le Bureau National ORSAY, le 10 Juin 1990.

### SNTRS-CGT-

 $S^{ALAIRES}$ 

poids, mesures CNRS 911

Lorsque les personnels demandent la revalorisation de leur carrière, l'ouverture de négociations sur l'amélioration des grilles et des statuts, la réponse est NON!

Dans d'autres cas des solutions sont trouvées, que nous n'approuvons pas, pour améliorer des rémunérations. Il en est ainsi de la proposition de la Direction d'attribuer 95 points supplémentaires à une cinquantaine de personnes au CNRS. (Cette mesure avait été mise en place, en 1985, pour permettre l'intégration dans le corps des I.R, sans perte de salaire, de certains responsables administratifs. Son application était strictement limitée à cette population -19 personnes-).

A cela s'ajouterait, pour les mêmes, l'attribution d'une Indemnité Spécifique de Fonction d'Intérêt Collectif (ISFIC) de 24 000 F par an. Cette ISFIC serait également attribuée à 250 directeurs d'unités ou responsables de services importants.

Nous nous sommes opposés, en CTP, à la mise en place de ces deux mesures. Nous continuons d'exiger l'ouverture de négociations pour l'amélioration de la grille des rémunérations pour tous les personnels des EPST et pour l'amélioration du statut.

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE 15, QUAI ANATOLE-FRANCE 75700 PARIS, TÉL. (1) 47.53.15.15, TÉLEX 250 034



#### INDEMNITE SPECIFIQUE POUR FONCTIONS D'INTERET COLLECTIF AU CNRS

#### Dispositions générales prévues à l'arrêté d'application.

- le taux maximum annuel de l'ISFIC est fixé à 36 000 francs.
- liste des fonctions pouvant ouvrir droit à l'ISFIC (propositions du CNRS)
  - . les directeurs de certaines unités de recherche
  - . les directeurs de certaines unités chargées des grands instruments
  - . les directeurs de certaines unités de service
  - . les responsables de certains grands projets
  - . les directeurs des PIR
  - les directeurs-adjoints des départements scientifiques
  - . les délégués régionaux et délégués régionaux adjoints
  - . l'administrateur du siège.

#### Divers

- Taux annuel moyen: 24 000
- Nombre d'indemnités demandées : 325 (dont 25 pour l'IN2P3) . Coût annuel 325 x 24 000 = 7 800 000 F HT

18 avril 1990 PROJET D'ARRETE FIXANT LA LISTE DES FONCTIONS CORRESPONDANT AUX EMPLOIS DE CONSEILLERS DE LA RECHERCHE AU C.N.R.S.

(+ 95 points d'indice)

#### Article 1:

Les emplois de conseillers de la recherche du Centre national de la recherche scientifique, prévus à l'article 1er du décret n° 85-1460 du 30 décembre 1985 susvisé, sont les suivants:

- les délégués régionaux
  les délégués régionaux adjoints
- le secrétaire général du comité national de la recherche scientifique
- les directeurs et chefs de service de l'administration centrale les directeurs adjoints des départements scientifiques
- les directeurs adjoints des instituts nationaux
- les adjoints chargés de la gestion administrative des départements scientifiques
- les chargés de mission à temps plein auprès du directeur général, du secrétaire général, des délégués régionaux et des délégués régionaux adjoints.

#### Article 2:

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, le ministre de la recherche et de la technologie, le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.



# SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

25, rue de Chevreuse 91400 ORSAY

Tál : 69 07 60 13

#### DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE

Des structures locales de l'USCA, reprenant l'esprit d'une des lettres de leur organisation au bureau confédéral, invitent des sections syndicales du SNTRS-CGT à préparer en commun les Congrès du SNTRS-CGT et de l'USCA.

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT rappelle qu'il appartient à chaque organisation syndicale de débattre, d'élaborer et de décider ses orientations.

Le Congrès du SNTRS-CGT est le Congrès de ses sections et de ses adhérents.

Dans la lettre de l'USCA au bureau confédéral, celle-ci note qu'"Il est de la première importance d'aller vers une organisation intercatégorielle de la CGT regroupant les personnels ITA et Chercheurs des EPST dans une seule organisation".(1).

Le SNTRS-CGT, depuis son 19ème Congrès, ouvrant son champ de syndicalisation aux chercheurs, est l'organisation intercatégorielle de la CGT qui peut regrouper l'ensemble des personnels ITA, Chercheurs, du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA.

Les orientations que développe l'USCA montrent une fois de plus que l'activité de l'USCA est d'abord dirigée contre le SNTRS-CGT "...Ce débat vise à faire des syndicats sur le lieu de travail le centre de gravité de l'activité. Dans notre secteur, nous pensons que ce débat doit avoir lieu et se concrétiser au fur à mesure que les syndiqués le décident". (1)

Ce qui est avancé n'est pas l'importance de l'activité au plus près des personnels, pratique qu'a le SNTRS-CGT depuis très longemps (bien avant que cette question soit en débat dans les organisations syndicales de la Fonction Publique), mais la volonté de poursuivre dans la pratique du fait accompli. Cela sous une fausse apparence de démocratie. Cette pratique est celle qui a prévalu à la création de l'USCA, du syndicat CGT de l'USTL de Montpellier. C'est une pratique qui fait fi de l'expression d'une collectivité. Elle est contraire à une volonté de débattre.

La question de la transformation du syndicat national en union de syndicat a été largement débattue au dernier Congrès. Les raisons qui militent en faveur d'un syndicat national comme la meilleure forme d'organisation syndicale pour le CNRS et l'INSERM, restent pleinement valables aujourd'hui. Vouloir le contraire témoigne d'une interprètation dogmatique d'une orientation générale, et/ou d'une volonté d'affaiblir le syndicalisme pour favoriser une organisation différente de la Recherche qui, cassant les cohérences nationales, affaiblirait le CNRS et l'INSERM.

La politique de restructuration de la recherche scientifique, les difficultés que rencontrent les personnels dans les laboratoires et les services appellent plus que jamais une activité syndicale intercatégorielle s'appuyant sur les préoccupations particulières de chaque catégorie pour les rassembler et les faire agir ensemble, le SNTRS-CGT est sûrement le meilleur syndicat CGT pour le faire au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA.

Chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs, allocataires, boursiers, thésards ont tous (et chacun) leur place dans le SNTRS-CGT. Il est urgent de le renforcer.

ORSAY, le 22 Juin 1990



#### "ACCORD" FONCTION PUBLIQUE

un dispositif qui fait éclater la grille et qui remet en cause les garanties collectives.

Les propositions du gouvernement concoctées avec les directions de la FEN, de la CFDT, CFTC, CGC, Autonomes, sont présentées par la presse comme des révolutions culturelles.

#### Qu'en est-il réellement ?

Le texte de l'accord est incompréhensible, à moins d'être un initié de longue date. Or, dans les EPST nous ne sommes titulaires que depuis peu, et les catégories A,B,C,D de la Fonction Publique en particulier ne sont pas familières aux personnels.

Disons d'emblée que cet accord prétend substituer à la rémunération de la qualification la rémunération de l'emploi. Il veut avancer vers l'individualisation des salaires, non plus seulement par des primes, mais par le profil de la fonction exercée, et vers l'individualisation des carrières. C'est la raison fondamentale pour laquelle la CGT, estimant qu'il ne pouvait y avoir de négociations sur ce terrain là, a refusé de signer.

Curien, avec son plan consigné dans "le relevé de conclusions" de l'été dernier avait ouvert la voie précisément dans les EPST. La mise en place du recrutement des ITA par métiers et spécialités, ouvre la possibilité de classer dans des corps différents des métiers ayant pourtant le même niveau de qualification. Ainsi dans ce cas, pour un même niveau de formation, de qualification, un informaticien, un biologiste, et un électronicien pourrait par exemple être recruté ou promu dans des corps de niveaux différents.

#### UNE "REFORME" PLUS QUE DANGEREUSE

Deux éléments en illustrent l'esprit :

- les nouvelles bonifications indiciaires, attachées à des emplois qui impliquent l'exercice de responsabilité particulière ou une technicité particulière, de ce fait provisoires.
- la suppression des catégories A,B,C,D cristaliserait la négation de la qualification : les diplômes nationaux représentent des niveaux de qualification initiale universels quels que soient les métiers. C'est cela que le gouvernement veut remettre en cause, appuyé par le patronat qui cherchera à son tour à les faire disparaître des conventions collectives dans le privé. Le but est de faire éclater les cohérences de la grille.

Ainsi, selon le métier ou la spécialité, les corps seraient rémunérés non plus en fonction d'un niveau de qualification commun aux différents métiers, mais classés en fonction du marché du travail ou d'autres impératifs.

Ainsi la mise en place de classements indiciaires intermédiaires (C.I.I.) créerait des corps parallèles à ceux déjà existants pour les infirmières (pas toutes), les assistantes sociales (pas toutes) et les techniciens de la défense nationale.

En ce qui concerne le point sensible des BAC plus 2, comme les BTS et DUT que le statut des EPST classe en catégorie A (Assistants Ingénieurs, indice 330 à 534), l'accord, à l'inverse, refuse ce classement. D'ailleurs le statut des EPST serait mis en péril par ces mesures car il est, malgré ses insuffisances et ses imperfections, bâti sur des niveaux de qualification.

#### BEAUCOUP D'ARGENT ?

Beaucoup de tapage est fait sur le coût de cette "réforme" : 40 milliards de francs sur 7 ans. En fait cela représente 65 F par agent et par mois, entre 0,4 et 0,5% de la masse salariale.

L'INSEE indique qu'en 10 ans le pouvoir d'achat moyen des fonctionnaires a baissé de 10%, ce qui représente 70 milliards en 10 ans. Et pour 1990 le premier ministre a déjà annoncé pas plus de 2,5% (ce qui nous prépare une nouvelle fois une baisse de pouvoir d'achat).

#### DES MODIFICATIONS INDICIAIRES ETALEES SUR SEPT ANS :

Dans les EPST elles se traduiraient par :

- Un relèvement pour les AARP en fin de carrière de 125 points, mais rien de clair pour les IE et les IR et dans 7 ans.
- La création de nouveaux grades d'accès très sélectifs, par exemple pour les Techniciens un nouveau grade allant jusqu'à l'indice 508, limité à 15% du corps.
- Un relèvement des débuts de carrières (9 points = 180F net pour le début de la catégorie B (T3 et SAR3)... dans 3 ans.
- Aucune amélioration des déroulements de carrières, sauf pour la catégorie C (AJT et AJA, AGT et AGA) qui bénéficieraient de quelques points d'indices supplémentaires dans les derniers échelons.

On peut ajouter que ces mesures ne résoudraient en rien le sous-classement massif des ITA des EPST.

Signé en grande pompe à Matignon, cet accord n'a rien à voir avec une négociation (seules les "revendications" du gouvernement étaient à discuter, pas celles des agents de la Fonction Publique). En revanche il constitue une illustration du type de syndicalisme que les dirigeants de la FEN et de la CFDT, tenants de la "recomposition syndicale", appellent de leurs voeux.

Le SNTRS-CGT, comme l'ensemble de la CGT, ne laissera pas passer cette remise en cause brutale. IL APPELLE TOUS LES PERSONNELS A SE REUNIR DANS LES SERVICES ET LES LABORATOIRES POUR DEBATTRE ET EXPRIMER LE REFUS DE VOIR LIQUIDEES LES GARANTIES STATUTAIRES.

#### Cet accord ne doit pas être appliqué!

Le SNTRS-CGT réaffirme ses propositions positives d'amélioration du statut :

- Une grille cohérente construite sur 7 grands niveaux de qualification, définis en référence aux diplômes nationaux.
- Salaire minimum à 7000 F brut.

RESTEZ VOUS-MEMES et syndiquez-vous!
Syndinuez-vous CGT

J'adhère au S.N.T.R.S.-CGT

NOM:

Prénom:

Laboratoire : Adresse domicile :

A retourner au S.N.T.R.S.·C.G.T.

25, rue de Chevreuse 91400 orsay - 69 07 60 13 
0u à remettre à un militant du S.N.T.R.S.·C.G.T.



# REFORME DE LA GRILLE : DES ELEMENTS POUR MIEUX DEBATTRE.

Avant d'être appliquées dans les EPST, ces mesures doivent être l'objet de discussions avec les Ministères...

ESPACES INDICIAIRE FONCTION PUBLIQUE Aujourd'hui	CORPS ET GRADES  EPST Aujourd'hui	REFORME PROPOSEE
E 1 220 269	AGB 2 221 253 AGB 1 248 269	E 1 220
E 3 235 307	AGA 2 + AGT 2 227 269 AGA 1 264 287 AGT 1 264 294	E 2 227 313 (296) - Création E2 en 1990 - IM 301 en 1991 IM 313 en 1994 E 3 235 329 (316)
E 4 240 329	AJA 2 + AJT 2 240 329	- IM 321 en 1990 IM 329 en 1994 - Grade d'avancement mis en place en 1993 E 4 240

#### LES PROPOSITIONS DU SNTRS-CGT

#### CATEGORIES C

Application de la réforme 1989 des catégories C (voir pages 10 et 11) avant de mettre en œuvre la réforme 1990 de la grille. Cela afin que pour les AJT, AGT, AJA et AGA du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA, l'application de ces réformes (qui restent notoirement insuffisantes) se fasse de la façon la plus favorable.

CATEGORIE B	
	T et S.A.R.
ler grade 、	
254 405	Т 3
	270 406 (415)
·	SAR 3
2ème grade	264 406 (415)
•	T 2 et SAR 2
363 450	30 %
	363 450
3ème grade	
	TletSAR1
344 483	12,5%
	344 483
	•

#### LES PROPOSITIONS DU SNTRS-CGT

#### CATEGORIES B (T et SAR)

La réforme 90 maintient 3 grades, tout en opérant une revalorisation des grilles : fusion à terme des 3ème et 2ème classes, les 1ère classes deviennent les nouvelles 2ème classes et création d'un nouveau T1 et SAR1 revalorisé (n'accèderaient à ce nouveau grade que les T1 et SAR1 étant passés par la sélection professionnelle).

#### Nous demandons donc, dans l'immédiat :

Le reclassement de tous les T1 et SAR1 dans les nouvelles premières classes de ces corps.

#### Nous rejetons:

- . Toute tentative de transformation des lères classes de Tl et SAR1 en grades fonctionnels (l'accès à ces grades doit rester possible par avancement au choix).
- . La mise en place du Classement Indiciaire Intermédiaire dans nos organismes (contradictoire avec l'existence du corps des AI et mettant celui-ci en danger).

- IM 359 en 1992 IM 371 en 1996
- Administratifs réforme mise en place de 1990 à 1992.
- Ouvriers : 2 tranches (1990 et 1992)
- Nouvel Espace Indiciaire mis en place en 4 tranches : 1990, 1993, 1995 et 1996. (attribution individualisée de points d'indice supplémentaires liée à l'emploi ou à la fonction)

ler grade 279 ----- 457

2ème grade 25% 344 ---- 483

3ème grade 15% 369 ----- 508

- Relèvement du début de la catégorie B de 1990 à 1992.
- Fusion des ler et 2ème grades : en 1990, 1993, 1994, 1995.
- Création du nouveau 3ème grade : de 1994 à 1996 (pyramidage : passage de 5% à 10% puis 15%)
- Transposition des mesures aux B atypiqes et aux policiers de 1990 à 1996.

Classement indiciaire intermédiaire (C.I.I.)
297 ----- 528

- . <u>En 3 grades</u> : 297-467/404-494/367-528 (Tech. Sup. Défense, Infirmières d'Etat,...)
- . En 2 grades : 297-494/367-528 (Assistante Sociale, Educateur,...)

La mise en place de ce C.I.I. est prévue de 1991 à 1994.

. ₁

<u>- ۲</u>

#### CATEGORIE A

Attachés et Inspecteurs
Attachés et Inspecteurs ler grade 340 483
2ème grade 497 636
Attachés Ppal d'Adm.
Centrale lère classe 682 728
Attachés Ppal ou Inspecteur Ppal des Sces Extérieurs 494 652
Ppal des Sces Exterieurs
494 652
Ingénieurs de travaux
(En 2 grades)
340 652
Chefs d'arrondissement 568 690
568 690
Ingénieurs Ponts et
Chaussées (2 classes)
371 690
T 16 1 T 1 T 1
Ingénieurs Ponts et
Chaussées en chef 613 954
613 954
Ingénieurs Général
Ponts et Chaussées
(2 classes)
954 1261

AAR 2 340 483
AAR 1 497 636
AARP 494 652
CAR 1 511 682
CAR 2 393 591
AI 330 534
IR 2è cl. 362 613 1è cl. 591 652
IR 2è cl. 405 707 2è cl. 576 815 H. cl. 652 954

Attachés et Inspecteurs ler grade 340 ----- 498 2ème grade 512 ---- 636

Attachés Ppal d'Adm. Centrale de lère classe
682 ----- 777

Attachés Ppal et Inspecteur Ppal des Sces Extérieurs 494 ----- 777

Ingénieurs de travaux 340 ----- 777

Chefs d'arrondissement 568 ----- 815

- Fusion des 2 premiers grades d'attaché en 1993.
- Relèvement de l'indice terminal pour les attachés et assimilés en 1995 et 1996.
- Relèvement de l'indice terminal des ingénieurs de travaux en 1994.
- La transposition de ces mesures aux corps "atypiques" (comme ceux d'Ingénieurs dans les EPST) doivent faire l'objet de discussions dans les ministères.

#### LES PROPOSITIONS DU SNTRS-CGT

#### CATEGORIE A

Les répercussions, sur les corps de catégories A des EPST, des mesures catégorielles 90, doivent être les plus favorables possibles :

- AAR Application aux AAR (fusion AAR2-AAR1, relèvement de la fin de carrière AARP)
- IE Relèvement de la fin de carrière IE de 652 à 777.
  - Amélioration du déroulement de carrière (fusion des 2 grades).
- IR Par répercussion de ces mesures et pour maintenir une cohérence des grilles indiciaires, il est indispensable de fusionner les grades d'IR2 et IR1 (sinon la fin d'IR2 -ind.707- serait inférieure à celle d'IE -777-).
- AI Pour assurer un équilibre cohérent entre les corps (du fait du relèvement de la fin de T et SAR à l'ind. 508), il est indispensable de revaloriser la carrière d'A.I. (début, déroulement et fin).



# **SNTRS-CGT**

## CATEGORIE C : NOTRE DÛ ..

#### UN ACCORD AU RABAIS

L'accord salarial de 1989, très insuffisant, ne maintenait pas le pouvoir d'achat des fonctionnaires, malgré son indigence, une clause d'amélioration des échelles de rémunération des catégories C n'est toujours pas appliquée pour les corps d'agent technique et administratif d'adjoint technique et administratif.

En effet, fusions d'échelles de l'accord appliquées aux corps d'agent et d'adjoint, devraient se traduire par des gains de quelques point d'indice.

#### Exemples :

- le 2è échelon de AGT ou AGA devrait avoir 8 ou 9 points de plus.
- le 4è échelon de AJT ou AJA devrait avoir 2 ou 13 points de plus, selon la solution prise.

#### UN RELEVE DE CONCLUSION QUI ENTERINE LA SITUATION

Le relevé de conclusion du MRT prévoit des améliorations du déroulement de carrière des agents et adjoints, mais pas d'amélioration des indices et nous avons eu raison de ne pas le signer. Quant au MEN, il ne daigne même pas répondre. De plus, en n'appliquant pas cette revalorisation des indices, on accroît les difficultés à appliquer les "petites" mesures d'amélioration des carrières prévues dans "les mesures DURAFOUR".

#### AGIR POUR NOS REVENDICATIONS

L'application de ces améliorations ne permettra pas d'obtenir le minimum de rémunération de 6 500 F que la CGT réclame, mais leur non application est particulièrement scandaleuse au regard des difficultés que rencontrent les personnels de ces catégories.

#### LA CGT PROPOSE

- la fusion des lère et 2ème classes
- ullet que les corps d'AGT et AGA soient rémunérés sur la base de l'échelle 3
- ullet et que les corps d'AJT et AJA soient rémunérés sur la base de l'échelle 5.

AGT		- A G A	
Echelon 2è cl.	lère cl.	Indice actuel	E 3
1		226	234
2		233	242
3		240	250
4		245	258
5		248	268
6		253	274
7		256	282
8	2,3,4,5	259	290
9		263	296
10/11		268	306

AJT		AJA	
Echelon 2è cl.	lère cl.	Indice actuel	E 5
1 2 3 4 5 6 7 8 9	1,2,3,4	239 246 255 266 275 286 296 306 314 322	246 257 268 279 290 301 312 323 334 348

Ajouter pour chacun des échelons 2 points d'indice pour retrouver la situation actuelle.

• Que cette revalorisation soit rétroactive au 1er janvier 89 date de l'application de l'accord salarial 89.

<u>Exigez l'ouverture de négociation au Ministère de la Recherche et de la Technologie et au Ministère de l'Education Nationale.</u>

NOM	PRENOM	LABO - ETABLISSEMENT	SIGNATURE
		·	
•			

# Echo des sections...

# • 1))) Section Curie

#### QUEL AVENIR POUR L'E.N.S.C.P. ?

En fonction des besoins de l'industrie les ENSI augmentent notablement les effectifs de leurs promotions. L'E.N.S.C.P. compte tenu des locaux qui l'abritent, se trouve limitée à des promotions d'environ 60 élèves. C'est pourquoi pour la lère fois cette année les crédits de fonctionnement hors recherche, attribués par l'application de l'article 36-11 ont diminués, la règle du butoir (affectation au minimum des crédits précédents) n'a pas été respectée. Parallèlement les autres écoles de chimie ont vu leurs crédits augmentés. Pour conserver son rang de lère école de chimie, l'E.N.S.C.P. se trouve devant la nécessité de former dans de bonnes conditions un plus grand nombre d'ingénieurs de haut niveau, et par conséquent doit se développer.

Fin 1989 le directeur de l'école ( M. QUIVORON ) a reçu, du président du conseil général de l'Essonne, une proposition d'implantation de l'école sur le plateau de Saclay, accompagné d'une proposition d'étude de faisabilité. Le directeur de l'école a soumis ce projet au conseil d'administration. Malgrè l'insistance d'un certain nombre de professeurs très favorables à cette implantation, le C.A. n'a voté aucune demande d'étude de faisabilité. Le SNTRS-CGT, en conceration avec les différents syndicats représentatifs des ATOS, chercheurs et enseignants ( SNPTES FEN, SNCS FEN, SNESUP ) favorables au maintien des activités d'enseignement et de recherche dans Paris, a demandé à la direction que toutes les démarches soient faites, en priorité dans ce sens. M. QUIVORON a également estimé que ce serait de loin la meilleure solution, cependant il n'a jamais entrepris la moindre démarche dans cette voie. Le 23 avril dernier à l'occasion du dernier C.A., M. GARNIER président de l'université P. et M. Curie, a proposé d'intégrer l'E.N.S.C.P. dans un vaste projet de création d'université à Versailles. Selon M. GARNIER cette nouvelle université serait essentiellement constituée du secteur chimie de Paris VI, enseignement et recherche. Depuis M. JOFFRIN directeur scientifique de la DRED ( directeur de la recherche et des études doctorales ) auprès de M. ALLEGRE, responsable des universités auprès de M. JOSPIN aurait contacté le directeur de l'E.N.S.C.P. pour lui confirmer une affectation de l'école dans le site de Versailles.

Aujourd'hui une commission de travail, composée d'élus(es) au C.A. représentants chaque catégorie du personnel, établit un cahier des charges explicitant les différents besoins de l'école. Le prochain C.A. prévu le 21 Juin devrait donner lieu à un vote concernant l'extension de l'école et l'approbation du cahier des charges. De plus le président du C.A. (M. JEANMART) souhaite que les membres du C.A. se prononcent sur l'opportunité ou non, d'une étude de faisabilité pour Saclay.

Jusqu'à présent les élus(es) du C.A. n'ont disposé d'aucune information concrète (lieu précis-possibilités de transport...) concernant les diverses possibilités d'extension de l'école (Paris ou Ile de France). Les seules consultations du personnel qui ont eu lieu étaient à l'initiative des élus(es) du C.A. et se sont déroulées de façon catégorielle. Les ATOS se sont réunis en Assemblée Générale le 31 Mai. Ils se sont prononcés à l'unanimité pour un maintien sur place, et une recherche d'extension dans un environnement proche. Le SNTRS-CGT et l'ensemble des IATOS présents, demandent qu'aucune décision définitive ne soit prise par le C.A. sans une consultation préalable, par vote, de l'ensemble des personnels.

Aux dernières nouvelles le directeur de l'école aurait refusé catégoriquement une nouvelle proposition de M.ALLEGRE concernant Evry. Fairons-nous le tour des universités d'Ile de France. A quand Marne la Vallée et Cergy Pontoise ?

# Echo des sections...

# • )))) Section AD Paris B

UNE PETITION SUR LA QUESTION DE L'EMPLOI. UNE ENTREVUE A ETE DEMANDEE A LA DIRECTION DU CNRS.

Section SNTRS-CGT PARIS B CNRS - 16 rue P. et M. Curie 75.005 PARIS

Paris le 15 Mars 1990

Les personnels de l'Administration Déléguée de la 02° circonscription

Monsieur l'Administrateur Délégué de la 02° circonscription du CNRS Monsieur le Secrétaire Général du CNRS

Nous voulons les moyens d'assurer le bon fonctionnement des services de l'administration déléguée de Paris B pour répondre aux attentes des laboratoires et des personnels I.T.A et chercheurs de la circonscription

EMPLOI : Il faut 12 embauches sur postes de Titulaire

Service I.T.A. .... 2 postes dont 1 création

Fonctionnement 2 postes Informatique l poste Mission 4 postes Vacation l poste Prestations familiales 1 poste Standard/secrétariat mission l poste

FORMATION PERMANENTE: Nous voulons une Formation et une Information réqulière

- Brochures / Documents et Stages spécifiques aux différentes tâches assumées par les personnels de l'A.D.O2
- Brochures / Documents et Stages sur le fonctionnement du CNRS



# SUTUS

FSM

## POUR L'EMPLOI, POUR LE PROGRES EN FRANCE ET DANS LE MONDE EXIGEONS L'ANNULATION DE LA DETTE

Plus de 1 300 milliards de dollars, c'est la somme que remboursent les travailleurs et les peuples des pays en voie de développement aux grandes banques capitalistes.

LE PRIX DE LA RANÇON, payée par les pauvres pour alimenter les profits des banques :

- 40 000 enfants meurent chaque jour de faim, de maladies et de misère dans le tiers-monde.
- 180 millions de personnes souffrent de la faim en Afrique.
- une répression sanglante contre tous ceux qui ne peuvent plus supporter de vivre ainsi : des centaines de morts au Vénézuela lors des émeutes de la faim de février 1989.
- les services sociaux, de santé, d'éducation d'une insuffisance déjà criante sont démantelés sous le coup des politiques d'austérité imposées par le Fonds Monétaire International ; le démantèlement du secteur public, les privatisations entrainent un chômage massif.

#### LES RESPONSABLES

En se redéployant dans les pays en voie de développement, les sociétés transnationales les ont enfermés dans le piège de la dette.

Les grands groupes financiers comme Rhône-Poulenc, Elf, Renault, Peugeot, BSN, Michelin, Saint-Gobain... y ont pris leur part avec le concours des banques françaises : Crédit-Lyonnais, BNP, Société Générale...

Dans nombre de pays, des régimes corrompus, des dictatures, soutenus ou imposés par l'impérialisme, ont endetté leur pays pour se doter d'armements sophistiqués et des moyens de répression contre les aspirations démocratiques de leurs peuples, au profit exclusif des fabricants d'armes. Les Dassault et compagnie y ont trouvé largement leur compte.

Par la domination qu'ils exercent sur le commerce international, les pays capitalistes aggravent la situation des pays en voie de développement :

- baisse des cours des matières premières dont le Tiers-Monde est exportateur.
- hausse des produits manufacturés dont le Tiers-Monde est importateur.

#### LES VICTIMES

Ce sont les travailleurs et les peuples des pays en voie de développement, saignés à blanc, incapables d'acheter les produits qu'ils fabriquent pour le compte de sociétés transnationales, dont la production est réexportée.

Mais ce sont aussi les travailleurs des pays capitalistes pour qui le redéploiement des sociétés transnationales a signifié : licenciement et développement d'un chômage massif.

#### RENFORCER LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

LA Dette a, en fait, été remboursée plusieurs fois. Pourtant, elle ne cesse de croitre par le biais d'intérêts exhorbitants : c'est le piège de l'endettement.

La situation des pays en voie de développement est telle aujourd'hui qu'elle ne peut pas et ne doit pas être payée : leurs peuples ont assez souffert comme cela.

C'est une condition nécessaire pour que ces peuples s'engagent dans une voie réelle de développement répondant à leurs besoins.

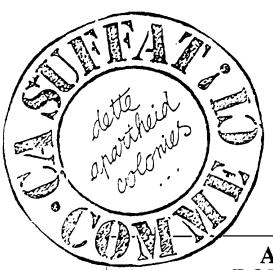
#### C'EST AUSSI L'INTERET DES TRAVAILLEURS DE FRANCE

En luttant, à l'entreprise contre les objectifs du capital, contre les pratiques du patronat envers les pays en voie de développement, nous agissons pour nos propres revendications, pour le développement de coopérations nouvelles entre les divers pays du monde axées sur la réponse aux besoins de leurs peuples.

#### **AVEC LA CGT, EXIGEONS:**

- du gouvernement français qu'il agisse résolument dans les institutions internationales pour une annulation globale de la Dette du Tiers-Monde.
- que, sans attendre, il décide d'annuler toutes les-créances envers la France.
- du patronat français qu'il développe des coopérations répondant aux besoins réels des peuples.

## POUR CELA, SIGNONS MASSIVEMENT L'APPEL DE LA BASTILLE



## APPEL DE LA BASTILLE POUR L'ANNULATION DE LA DETTE DU TIERS-MONDE

A la veille du vingt et unième siècle, le bonheur reste une idée neuve.

Nous vivons dans un monde où toutes les conditions de ce bonheur sont réunies mais où le plus fort taux de croissance est atteint par la misère...

Un monde où la faim tue chaque jour des dizaines de milliers d'enfants, allume l'émeute sur trois continents, assassine l'espérance.

Un monde qui mutile l'existence des femmes, victimes toujours prioritaires quand la lutte pour la simple survie aggrave les oppressions traditionnelles.

Le responsable de ces tragédies est un impérialisme économique qui saigne à blanc le Tiers-Monde et l'écrase sous le poids de la dette. Il a ses concurrences internes mais la cohésion est sans faille lorsqu'il s'agit d'assurer sa domination.

Seule la solidarité des peuples peut briser son pouvoir.

Cette solidarité ne signifie en aucun cas soutien à ceux des régimes qui parachèvent la misère de leurs pays, étouffent la voix et les droits de leurs peuples.

Après les manifestations de juillet 89 à Paris lors du Sommet des 7 contre la dette, nous en appelons à l'union de toutes les forces progressistes du monde.

L'annulation de la dette ne résoudra pas tous les problèmes mais elle est un préalable à toute solution de fond. S'y refuser vaudrait refus d'assistance à peuples en danger.

Ensemble, nous pouvons et devons imposer l'annulation totale et immédiate de la dette du Tiers-Monde.

Ensemble, nous pouvons et nous devons ranimer l'espérance, faire en sorte que la justice et l'égalité soient l'avenir commun.

ENTREPRISE	NOM ET PRENOM	SIGNATURE
Í		